Bio Suisse

Consultation pour les directives 2026

La Commission de la Qualité de Bio Suisse a promulgué début juin une série de modifications de règlements qui sont consultables en ligne à partir du 14 juillet 2025, et les organisations membres (OM) sont informées séparément. S'il n'y a pas au moins trois OM qui déposent un recours au plus tard le 12 septembre 2025, les nouveaux règlements entreront en vigueur le 1er janvier 2026. Il y aura pour les intéressés le 2 septembre 2025 une séance d'information en ligne sur les modifications prévues avec à la fin un moment pour les questions. L'invitation sera envoyée aux OM.
Benjamin Janisch, Bio Suisse

Promulgations avec droit de recours
www.bio-suisse.ch

À partir du 14 juillet: Vue d'ensemble de toutes les modifications de règlement prévues
www.bio-suisse.ch

Tapis vert: pas de contrôles dans les fermes bio

La norme sectorielle Tapis vert donne des instructions pour les élevages de vaches laitières.

Tous les producteurs et productrices de lait – aussi bio – sont tenus depuis le 1er janvier 2024 de respecter la norme sectorielle pour le lait suisse durable, aussi appelée Tapis vert. Quelques fermes Bourgeon ont eu en 2024 un contrôle payant du respect des exigences de cette norme. Le secrétariat de Bio Suisse et le Groupe spécialisé Lait ont ensuite eu des discussions avec le comité de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL et demandé l'abrogation des contrôles. En contrepartie Bio Suisse introduira en 2026 dans ses directives l'exigence du Tapis vert que chaque vache laitière porte un nom. Grâce à cette intervention, il n'y aura déjà cette année plus de contrôles supplémentaires pour cela dans les fermes bio.
Jasmin Huser, Bio Suisse

Informations supplémentaires sur le Tapis vert
www.bdlait.ch

Nouveau portail de Bio Suisse en vue

En automne 2025 on y sera: Bio Suisse introduira son nouveau portail pour ses membres ainsi que les producteurs en reconversions intéressés. Ce guichet 24/7 doit tout d'abord diminuer les obstacles bureaucratiques, simplifier l'administration des données des fermes et moderniser la communication entre les producteurs et la Fédération. Le portail est sûr et gratuit, et il sera développé progressivement – les preneurs de licences devront à l'avenir aussi pouvoir y accéder. *schu*

On cherche des testeurs
Bio Suisse cherche déjà maintenant des testeuses et testeurs engagés qui jetteront un œil derrière les coulisses avant le démarrage officiel et aimeraient participer à l'optimalisation avec leurs retours. Les intéressés sont priés de s'annoncer sans engagement auprès de:

Andreas Hofmann
Responsable Numérisation & TI,
Bio Suisse
andreas.hofmann@bio-suisse.ch
+41 61 204 66 22

Le permis PPH concerne les fermes d'apprentissage bio

L'utilisation correcte des produits phytosanitaires (bio) doit s'apprendre.

Les cantons sont en train d'informer les producteurs bio au sujet des exigences minimales qu'ils doivent remplir pour pouvoir demander une autorisation de formation dans l'orientation Production végétale biologique, le permis pour l'emploi de produits phytosanitaires (Permis PPH) en fait aussi partie. Sans cette autorisation on ne peut pas acheter de PPH, même bio (cf. Bioactualités 4|25).
Un cours interentreprises de deux jours communique l'application pratique des PPH à tous les apprenants. Si une ferme d'apprentissage n'est pas outillée pour cela, cette formation peut être déléguée à une ferme d'apprentissage adéquate au moyen d'un contrat d'association. Pour que l'orientation Production végétale bio puisse être proposée, il faut qu'il y ait assez de places de formation dans la région. Le Permis PPH ne devrait pas être un obstacle pour les producteurs bio. Il comprend tous les thèmes de la protection des plantes et même beaucoup de mesures indirectes importantes en bio. Dans l'orientation Production végétale bio, les exigences minimales posées aux fermes d'apprentissage ne concernent pas les cultures pratiquées ou la taille de l'exploitation. *Urs Guyer, Bio Suisse*

Orientation Production végétale bio: instructions pour les fermes d'apprentissage, plan de formation et objectifs évaluateurs
www.agri-job.ch

Support d'enseignement pour le Permis PPH
www.permis-pph.ch

Photos: René Schulte, Bio Suisse; worldedit/Depositphotos